



**2023**  
**Année des 60 ans pour Transnucléaire (NPS)**  
**Pire année sociale pour les salariés**

Le 30 novembre 2023

**Bilan social 2023**

Suppression de JRTT sans contrepartie pour beaucoup de non-cadres avec peu ou sans ancienneté

Suppression de la prime de vacances (+10% du salaire en juin) pour 90% des salariés

Suppression des 2 jours de fractionnement automatique

Limitation de l'acquisition des congés d'ancienneté à 2 jours (contrat social) contre 4 jours avec la CC SYNTEC et 3 jours avec la CC Métallurgie

En janvier, 2,5 % d'augmentation générale contre 2,7% dans le reste du groupe

En août, une prime de partage de la valeur au lieu d'une augmentation générale comme ailleurs dans le groupe

Avant-dernier intéressement du groupe avec 4,3 %

Prime de retraite contrat social bien inférieure à la prime de retraite SYNTEC pour les salariés avec une ancienneté > 5 ans

Gel ou suppression de la prime anniversaire (500 à 850 € par an à partir de 3 ans d'ancienneté)

**EN 2023 : CONTRAT SOCIAL+NEGOCIATION SALARIALE  
=REGRESSION SOCIALE & INIQUITE**

